

Assistance funéraire pour le coronavirus (COVID-19)

La pandémie de la COVID-19 a causé un chagrin écrasant à de nombreuses familles. Chez FEMA, notre mission est d'aider les gens avant, pendant et après les catastrophes. Nous nous engageons à aider à soulager une partie du stress financier et du fardeau causés par le virus.

FEMA fournit une aide financière pour les frais funéraires liés à la COVID-19 engagés après le 20 janvier 2020.



Pour être admissible à l'aide funéraire, vous devez remplir les conditions suivantes :

- Le décès doit être survenu aux États-Unis, y compris dans les territoires américains et dans le district de Columbia.
- Le certificat de décès doit indiquer que le décès a été attribué ou causé par la COVID-19.
- Le demandeur doit être citoyen américain, ressortissant non citoyen ou un étranger qualifié qui a engagé des frais funéraires après le 20 janvier 2020.
- Il n'est pas nécessaire que la personne décédée ait été citoyen américain, ressortissant non-citoyen ou un étranger qualifié.

Quelles dépenses seront remboursables ?

Exemples of eligible expenses for funeral services and interment or cremation may include, but not limited to: Des exemples de dépenses admissibles pour les services funéraires et l'inhumation ou la crémation peuvent inclure le transport d'un maximum de deux personnes pour identifier la personne décédée, le transfert de restes, un cercueil ou une urne, une parcelle funéraire ou une niche de crémation, un marqueur ou une pierre tombale, les services d'un membre du clergé ou d'un officiant, l'organisation d'une cérémonie funéraire, l'utilisation de l'équipement ou du personnel de la maison funéraire, les frais de crémation ou d'inhumation et les coûts associés à la production de plusieurs certificats de décès.

Quelles informations dois-je fournir à FEMA ?

Pour demander de l'aide, vous aurez besoin des informations suivantes :

- Votre nom, numéro de sécurité sociale, date de naissance, adresse postale et numéros de téléphone de contact.
- Le nom, le numéro de sécurité sociale et la date de naissance de chaque personne décédée.
- L'endroit ou l'adresse où la personne décédée est morte.
- La documentation et les reçus pour toute aide déjà reçue d'autres sources, y compris l'assurance enterrement ou funéraire, les dons, les organismes bénévoles, d'autres programmes gouvernementaux ou des organisations à but non lucratif.
- Si vous et une autre personne avez tous deux engagé des frais funéraires pour la ou les mêmes personnes décédées, vous pouvez également indiquer cette personne en tant que codemandeur - inclure son nom, son numéro de sécurité sociale et sa date de naissance sur la demande.

COMMENT DEMANDER CETTE ASSISTANCE?

Appelez le service d'assistance funéraire COVID-19 de FEMA au 1-844-684-6333 (ATS : 800-462-7585) de 9 h à 21 h. heure de l'est, du lundi au vendredi et commencez le processus de

Après votre demande, vous pouvez commencer à soumettre la documentation en ligne via [Disasterassistance.gov](https://disasterassistance.gov), par fax au 855-261-3452

Les documents peuvent également être envoyés par la poste à :
COVID-19 Funeral Assistance
P.O. Box 10001
Hyattsville, MD 20782

Vous pouvez également nous rendre visite en ligne à [FEMA.gov/disasters/coronavirus/economic/funeral-assistance](https://fema.gov/disasters/coronavirus/economic/funeral-assistance). Les informations sont fournies en plusieurs langues à la fois par téléphone et sur le site Internet.



FEMA